BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIER MINISTRE
Liberté
Égalité
Fraternité
Direction de l'information légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr
-

BODACC « A »

Annonce n° 1668

75 – PARIS

GREFFE DU TRIBUNAL DES ACTIVITES ECONOMIQUES DE PARIS

Ventes et cessions

793 287 665 RCS Paris.
NORDEN SMALL.
Forme : Société d'investissement à capital variable.
Capital : 300000.00 EUR.
Adresse : 10, avenue Percier, 75008 Paris.
Précédent propriétaire : 793 287 665 RCS Paris. **NORDEN SMALL.**
Oppositions : Article L.236-15 du code de commerce.
Commentaires : Avis au Bodacc relatif au projet commun de fusion nationale. Société absorbante : NORDEN Forme : Société d'investissement à capital variable Adresse du siège : 10 avenue Percier 75008 Paris Capital : 3811225.43 EUR Numéro unique d'identification : 399380997 Lieu d'immatriculation : Paris. Société absorbee : NORDEN SMALL Forme : Société d'investissement à capital variable Adresse du siège : 10 avenue Percier 75008 Paris Capital : 300000.00 EUR Numéro unique d'identification : 793287665 Lieu d'immatriculation : Paris. Evaluation de l'actif et du passif dont la transmission à la société absorbante est prévue : néant. Rapport d'échange des droits sociaux : le 03/12/2026 Les actionnaires de la Sicav absorbée recevront en échange de leurs actions des actions de la Sicav absorbante. En vue de rémunérer l'apport de la Sicav absorbée, la Sicav absorbante procédera à l'émission d'actions nouvelles qui seront attribuées aux actionnaires de la Sicav absorbée selon le rapport suivant : Nombre d'actions de la Sicav absorbée x VL de l'action de la Sicav absorbée VL de l'action de la Sicav absorbante. Compte tenu de la parité d'échange, les actionnaires de la Sicav absorbée recevront le nombre entier d'actions de la Sicav absorbante immédiatement inférieur éventuellement des dixièmes ou des centièmes d'actions de la Sicav absorbante, ainsi qu'une soulte en espèces correspondant à la différence entre la valeur des actions de la Sicav absorbée remises et la valeur des actions de la Sicav absorbante, qu'ils auront reçues en échange. Montant de la prime de fusion Néant. Date du projet commun de fusion : 30.09.2026. Date et lieu du dépôt du projet au RCS au titre de chaque société participante : Pour la société NORDEN : 05.10.2026 (au greffe du tribunal de commerce de Paris). Pour la société NORDEN SMALL : 05.10.2026 (au greffe du tribunal de commerce de Paris)..